Image not found or type unknown

Voiture et piéton: accident sans constat

Par **bergeret**, le **27/12/2016** à **14:00**

Bonjour,

je me permets de vous contacter suite à un problème survenu il y à maintenant 5 mois.
Je suis kinésithérapeute, et lors d'un de mes déplacements, à un stop (les voitures ne pouvant venir que de la gauche), en redémarrant (le stop à bien été marqué, presque 20 secondes), un piéton était passé sur la droite donc sur la route devant le stop, il à été projeté légèrement à terre.
Je suis sorti évidemment pour l'aider, lui ai demandé comment ça allait, et ai voulu appeler la police pour faire un constat.
Cette personne ayant refusé "car pas le temps", je lui ai donné mes coordonnées, je n'avais pas eu de nouvelle depuis 5 mois et me voila convoqué au commissariat pour blessure involontaire en vue d'une audition libre.

je voulais savoir à quoi m'attendre et qu'elles sont mes recours ?

merci de me lire

Par **Chaber**, le **27/12/2016** à **14:09**

bonjour

[citation] je lui ai donné mes coordonnées[/citation]donc pas de délit de fuite

[citation]me voila convoqué au commissariat pour blessure involontaire en vue d'une audition libre. [/citation]vous devez vous présenter

Il faudra faire une déclaration auprès de votre assureur qui devra indemniser ce piéton selon la loi Badinter.

il est quand même surprenant que ce piéton se manifeste 6 mois après à la police alors qu'il avait vos coordonnées.

Par **Visiteur**, le **27/12/2016** à **14:52**

Bonjour,
"il est quand même surprenant que ce piéton se manifeste 6 mois après à la police alors qu'il avait vos coordonnées." Non ce n'est pas surprenant. Cette personne s'est fait mal autrement et compte faire passer les éventuelles dépenses sur l'incident survenu 5 mois auparavant ? Ou elle est sincère et une douleur est apparue après, prenant de l'ampleur avec le temps et 5 mois après le docteur lui dit que peut venir de cet incident ?

Par **bergeret**, le **27/12/2016** à **14:56**

Je ne cherche pas à éviter le problème car je l'ai en effet percuté, même si doucement et qu'elle n'avait pas à traverser devant à stop, je suis conscient que l'automobiliste doit être maître de son véhicule. Puis elle à refusé d'attendre la police,j'ai été trop naïf.

Mais je me demande si je ne vais pas payer pour des faits que je n'ai pas commis, de plus, si je comprends bien, c'est sa parole contre la mienne, elle peut totalement réinvité l'histoire, alors je voulais savoir comment je devais me préparer à un tel scénario ?

Par **Visiteur**, le **27/12/2016** à **15:01**

Malheureusement vous le dites; sa parole contre la votre. De plus si elle est vicieuse elle va produire un témoin !

Par **bergeret**, le **27/12/2016** à **15:14**

Je n'ai donc rien à faire et à attendre mon audition libre...
Merci de vos réponse.

Par **Chaber**, le **27/12/2016** à **15:23**

[citation]Cette personne s'est fait mal autrement et compte faire passer les éventuelles dépenses sur l'incident survenu 5 mois auparavant [/citation]c'était ma première impression

Par **bergeret**, le **28/12/2016** à **12:35**

Enfin un dernière question (merci à vous tous de me répondre)

Mais qu'elles sont les peines appliquées pour ce genre de cas en général...
On peut lire dans le code pénal que cela peut aller jusqu'à de la prison ferme et 45000 euro

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

d'amande suivant les itt, je trouve ça surréaliste... Mais je me trompe peut être.

Merci

Par **Chaber**, le **28/12/2016** à **14:03**

C'est le maximum, mais qui n'est jamais appliqué

Par **Visiteur**, le **28/12/2016** à **14:36**

de plus je pense que ceux qui vont vous auditer ont l'habitude de ce genre de cas. Enfin je l'espère ! Ce n'est pas parce que quelqu'un porte des accusations qu'elles sont vraies et crues !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés